



1. Mise en contexte

Le *Fonds de développement économique francophone de l'Ouest canadien (FDEFO)* est un nouveau programme de financement pilote, géré par les quatre *organismes francophones à vocation économique (OFVE)* de l'Ouest canadien (le [Conseil de développement économique des municipalités bilingues du Manitoba - CDEM](#), le [Conseil économique et coopératif de la Saskatchewan - CÉCS](#), le [Conseil de développement économique de l'Alberta - CDEA](#) et la [Société de développement économique de la Colombie-Britannique - SDECB](#)) et financé par *Diversification de l'Ouest canadien (DEO)* dans le cadre de l'*Initiative de développement économique (IDE)*.

Le FDEFO a pour objectif de favoriser et d'appuyer financièrement un développement économique endogène à travers des projets conçus et réalisés par les *Communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM)* de l'Ouest canadien.

Les quatre provinces de l'Ouest canadien bénéficient de ce programme au même niveau.

Le programme FDEFO est administré par le *Conseil économique et coopératif de la Saskatchewan (CÉCS)* et chaque OFVE agit en qualité d'agent financier dans sa province respective.

2. Critères d'admissibilité

Seuls des organismes francophones de l'Ouest canadien (Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique), légalement formés et de portée locale, provinciale ou interprovinciale, sont admissibles au programme FDEFO.

Les autres critères d'admissibilité sont :

- L'organisme demandeur doit œuvrer en français et contribuer au développement et à l'épanouissement de la francophonie de l'Ouest canadien.
- Les projets doivent desservir une clientèle francophone des CLOSM dans l'Ouest canadien.

Les projets qui sont financés dans le cadre du programme FDEFO peuvent être d'une portée locale,

provinciale ou interprovinciale et doivent démontrer un impact réel et des retombées claires et mesurables dans au moins un des secteurs suivants :

- *La diversification et le développement économique incluant le commerce et l'investissement;*
- *L'emploi et le développement social avec un accent particulier à l'inclusion des groupes sous-représentés dans l'économie;*
- *L'immigration économique;*
- *L'économie verte;*
- *La jeunesse;*
- *Le tourisme.*

3. Montant des subventions et dépenses admissibles

Annuellement, chaque OFVE dispose d'une enveloppe totale de 136 500 \$. Un organisme ne peut présenter qu'une seule demande (*annuelle ou pluriannuelle*) par année. Le financement des projets sera d'un minimum de 5 000 \$ et d'un maximum de 75 000 \$ par année.

Voici quelques exemples de dépenses admissibles dans le cadre du programme FDEFO :

- *Honoraires contractuels;*
- *Dépenses de promotion;*
- *Dépenses de déplacement;*
- *Dépenses de formation;*
- *Dépenses d'immobilisation en infrastructures;*
- *Dépenses d'achat d'équipements.*

Les salaires et les frais administratifs ne sont acceptés pas comme dépenses admissibles dans ce programme. Ils peuvent cependant être inclus dans la contribution en nature de l'organisme bénéficiaire.

4. Durée des projets financés par le programme FDEFO

Le programme FDEFO est d'une durée de trois ans, de juillet 2020 à mars 2023. Un appel à proposition de projets sera lancé chaque automne dans chaque OFVE. À l'exception de la première année, la liste des projets à financer sera dévoilée chaque année, au plus tard au mois de mars, et ces projets devront commencer au 1^{er} avril de la même année.

5. Quand et comment présenter une demande de financement

Le premier appel à proposition de projets sera lancé en juillet 2020 pour des projets qui seront réalisés de septembre 2020 à mars 2021. Pour les autres années financières (2021-2022 et 2022-2023), les appels à proposition de projets seront lancés chaque automne.

Suivant la province où est situé l'organisme demandeur, celui-ci peut déposer sa demande de financement auprès de l'OFVE de sa province ([CDEM](#) pour le Manitoba, [CÉCS](#) pour la Saskatchewan, [CDEA](#)

pour l'Alberta et [SDECB](#) pour la Colombie-Britannique). Le formulaire de demande de financement est disponible auprès de chaque OFVE.

Pour plus d'informations

Manitoba

Conseil de développement économique des municipalités bilingues du Manitoba (CDEM)

Erwan Bouchaud

*Directeur du développement économique
communautaire*

Téléphone : 204-925-2833

Courriel : fdefo@cdem.com

Saskatchewan

Conseil économique et coopératif de la Saskatchewan (CÉCS)

Jean de Dieu Ndayahundwa

*Gestionnaire, Développement économique
communautaire (DÉC)*

Téléphone : 306-566-6000, poste 103

Courriel : fdefo@cecs-sk.ca

Alberta

Conseil de développement économique de l'Alberta (CDEA)

Joris Desmares-Decaux

*Directeur, Développement économique et
Services aux entreprises*

Téléphone : 780-414-6125

Courriel : fdefo@lecdea.ca

Colombie-Britannique

Société de développement économique de la Colombie-Britannique (SDECB)

Marie-Noël Holland

*Gestionnaire, Développement économique et
employabilité*

Téléphone : 604-732-3534

Courriel : fdefo@sdecb.com